

Déclaration liminaire CGT CAO du 15 février 2016

Messieurs les Directeurs, Mesdames, Messieurs

Lors de la pré-CAO du 6 janvier 2016, la CGT revendiquait des mesures exceptionnelles afin de débloquent la pyramide d'avancement pour 2016, mais aussi la prise en compte des HCB en tant que conditionnants ainsi que la nomination au 1^{er} janvier.

Quels sont les résultats de vos démarches ?

Avez-vous seulement intenté la moindre action ?

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour choisir les candidats aux essais professionnels et nommer les groupes au choix.

Le 27 janvier, nous recevions vos propositions.

Si vers le groupe VII, nous sommes presque en accord, cela reste plus nuancé vers les Hors Catégories voire inacceptable vers le HCB.

Et si la réduction du taux, sa modulation suivant les groupes, et l'ouverture par profession sont les vecteurs principaux qui engendrent de nombreuses injustices, certaines de vos propositions, particulièrement surprenantes finissent par enfoncer le clou !!!

En effet, vers le HCA, vous aviez la possibilité de présenter tous les personnels entrés en 2002. Vous n'avez pas choisi cette option, préférant répartir la misère par département. Pourtant, avec votre système de notation, ils sont tous, sans exception, méritants...

Vous l'avez compris, la CGT ne peut cautionner un tel choix.

De plus, vers le HCB, comment pouvez-vous présenter des personnels qui ont vingt ans de carrière quand d'autres, tout aussi méritant au regard de leur notation, en ont plus de trente voire même trente cinq ?

A ce propos, le 16 novembre 2015, lors des discussions autour du taux, la DRH-MD et des organisations syndicales s'offusquaient de l'âge moyen vers le HCB au ministère, le considérant comme jeune (43ans).

Un argument qui a permis, notamment, de tomber d'accord avec ces mêmes organisations sur un taux modulable (pour rappel nous sommes passés de 13% à 11% sur les HC).

Et, dans notre établissement, vous, représentants de l'administration, osez nous proposer des personnels de moins de quarante ans...

Si le nombre de postes était suffisant pour satisfaire tout le monde, nous n'y serions pas opposés. Mais dans l'état actuel des choses, il convient d'être rationnel.

Quel déroulement de carrière aurez-vous à leur offrir après ?

Une nomination de chef d'équipe ? Tout serait-il déjà ficelé comme d'habitude ? La CGT DIT NON.

Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur l'augmentation des demandes de changements de profession.

En effet, une des conséquences du manque flagrant de postes est la migration des demandes des personnels vers des professions ouvertes à l'essai.

De fait ces changements systématiquement accordés par votre hiérarchie méprisent les professions et remettent en cause la nomenclature et réglementation des professions ouvrières, un des socles du statut d'ouvrier de l'état.

Pour la CGT, le manque d'avancement doit se traduire uniquement par des mesures exceptionnelles.

Pour finir, il est sûrement utile de vous rappeler tout le poids de notre organisation dans cette CAO. Dès lors, nous exigeons la prise en compte de nos revendications afin que l'équité entre l'ensemble des salariés soit ainsi respectée.

Nous vous proposons aussi de commencer les débats par les HCB agent d'essai.

Les élus CGT à l'avancement